

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 57 (1919)
Heft: 15

Artikel: Un illustre pamphlet publié en Suisse : [suite]
Autor: Mogeon, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-214638>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Albert DUPUIS, succ.
GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE
Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
"PUBLICITAS"
Société Anonyme Suisse de Publicité
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 5 50 ;
six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 12 avril 1919. — Iena de counet (Marc à Louis). — Petite Suisse. — Un illustre pamphlet publié en Suisse, suite et fin (L. Mogeon). — Remé les berbots (L'oncle Théo). La pomme de terre en Valais (M. Gabbud). — Salut, glaciers sublimes ! (M. Constançon). — Feuilletton : La maison du Chat-qui-pelote (Honoré de Balzac). — Boutades.

IENA DE COUNET

Du la guerra, Paquie à Goton l'avai volu èlevà dâi counet. Eh ! va ! dâi counet, dâi pucheint counet ; dâi père, dâi mère, que l'avant fê onna dêrepenâ de petit. Tant que, binstout, ein avâi z'u onna tropa, que, se l'avant ètâ dâi sordâ et na pas dâi counet, ein arâi prau z'u po pouâi bailli onna rida bourlâ à ti lè bo-chewiki dau payi. Paquie ètâi tot fou de sè counet, et sè counet l'ètant tot eimbedoumâ de Paquie. Faillâi vère quand lau portâve à medzi : tota la counasseri arrevâve avoué lau grâpie et lau galèze potte que seimbliâve que l'allâvant fère la prèire devant de dîna et que Paquie desâi :

« Mè counet, lau manque rein que la parola ! » Paquie l'ètâi tant bon que sè counet l'an tant fê que l'ai an manquâ de respect. Lo tegnant po lau fou d'outse. Accutâ vâi.

On deçando la vèprâ que noutron corps l'avâi condzi por cein que travaillâve pè la Banqua cantonâla, sè met dêveron lè dzèbe de sè counet. L'avâi fê po lè reduire dâi tralliâ, l'è z'on décoûte lè z'auto et lè z'on per dessus lè z'auto, quemet lè coffre-fort que ie vayâi pè la Banqua et que l'ètant cliou avoué dâi portette quemet dâi borancellie âo bin dâi parètâdzo de vatze. S'ètâi met aprî po trère lè fèfè et l'avâi âovert dou parètâdzo, ion tot avau, iô l'ai avâi on pucheint père counet — et ion on boquet d'amon, que l'ètâi la catse d'onna mère counetta. Lo père, que l'ètâi p' plian pî, l'a pu saillî, mâ la mère que l'ètâi trâi pî plie amon n'a pas z'u moyan... L'ètâi galé de lè vère. La mère, avoué sè get quasu cliou, guegnîvo lo père, quemet po l'ai dere : « Te sâ, su tot fou de t'è ! » Et d'avau, lo père setâ su sè piaute de derrâi, vouâtîve ein amont. Seimbliâve matolâ : « Te sâ ! dâi z'asse galèze counette que tè, ein a min ! »

Quand l'a z'u fèlli commerce on momeint, lo père l'a volu montâ amon vè la mère po l'ai dere oquie à l'orolhie. Mâ, pas moyan ! L'ètâi trau hiauta. L'a bin asseyi dautrâi coup ! Tot l'ètâi po rein. L'è adan que Paquie l'a pu dere que sè counet lo mèpresivant. Accutade oncora, quand bin vo z'ai dza bin accutâ.

Paquie l'ètâi dan à crepetounâ dêvant sè catset et sa tita l'arravâve quasu vè la dzèba à la mère, quand tot d'or coup, ie cheint oquie que l'ai châtâve su la rita, pu du cein amon lè rein, pu su la tita, su son bounet, et du cein pe rein. L'ètâi tot bounameint lo père counet que l'avâi trovâ cli tsemin po allâ dere à sa boun'amie dièro la trovâve à sa potta.

Paquie, du cein, l'è resta on bocon... ébaubi. Cein sè comprend : on' homme que fâ la cort'ètsilâ à n'on counet po allâ âi fèfèlle !

MARC A LOUIS.

Consolation. — Une dame rencontre l'autre jour une de ses connaissances qui venait de perdre son mari. Comme la dame lui présentait ses condoléances, tout en s'étonnant, à part soi, de l'air peu attristé de la veuve, celle-ci, la remerciant de sa sympathie, lui fait :

— Oui, n'est-ce pas... sans doute... c'est bien triste... Mais, que voulez-vous, les hommes ce n'est tout de même pas les femmes.

« PETITE » SUISSE

POURQUOI toujours : « petite » Suisse ? Il est bon et louable d'être modeste ; mais il ne faut point abuser, en modestie pas plus qu'en autre chose. Nous ne valons assurément pas mieux que d'autres ; mais nous ne valons pas moins, non plus. Jugeons-nous donc à notre propre valeur, ni plus ni moins.

A ce propos, M. Robert de Traz, directeur des *Feuilles*, l'intéressante revue mensuelle de culture suisse, a écrit jadis au *Journal de Genève* les lignes que voici. Elles sont à rappeler.

« L'autre soir à Berne, le ministre d'Angleterre offrait, en l'honneur du roi George, un dîner où assistaient des conseillers fédéraux. Des toasts furent échangés. On connaît cette littérature, cordiale et banale à la fois. Pourtant un détail nous a frappés, qui n'est pas sans importance. M. Ruchet, président de la Confédération, parlant au nom de tous, voulut indiquer que l'Angleterre nous marquait volontiers son amitié, ce qui est parfaitement juste. Mais pourquoi s'exprimer de la sorte : « La Grande-Bretagne a toujours témoigné de la sympathie à notre modeste pays »... « Modeste » n'est-il pas inutile, ou déplacé ? Question de forme si l'on veut, mais il s'agissait d'un toast diplomatique, rédigé d'avance, et dont la forme n'est pas secondaire. Et si nous relevons cette formule, c'est qu'elle est courante. Déjà M. Comtesse, recevant l'empereur d'Autriche, avait insisté sur la « petitesse » de la Suisse. Nous nous demandons si c'est le rôle de nos représentants de souligner, dans une circonstance officielle, devant l'étranger, que notre pays est « modeste », « petit », pourquoi pas « incapable » ?

« Ce n'est pas une vaine jactance qui nous dicte ces remarques. Nous savons parfaitement, aussi bien que le ministre d'Angleterre, que nos ressources sont limitées et notre territoire restreint. Mais nous savons aussi que notre histoire est grande, notre effort intellectuel ou social important, et notre rôle européen non sans mérite. Il nous paraît qu'il vaudra mieux insister sur ceci que sur cela. Il nous paraît encore que c'est à cause de ceci que l'Angleterre ou l'Autriche nous témoigne de l'amitié et non à cause de cela.

« Nous ne prêchons pas le chauvinisme, mais nous souhaitons qu'un excès de « modestie » ne nous précipite pas au devant des renonciations. Il est dangereux pour nous d'agir avec obstination l'idée décourageante de notre « petitesse », car nous finirons par nous persuader de ne plus rien entreprendre. Ce sont les mots qui

mènent les peuples. Le jour où nous ne croirons plus en nous-mêmes, c'est alors que nous serons vraiment « petits ».

UN ILLUSTRE PAMPHLET

PUBLIÉ EN SUISSE

II

LA lettre confidentielle que nous venons de transcrire fut adressée à la direction de justice et police du canton de Berne, qui répondit ce qui suit :

« ... La direction de justice et police du canton de Berne a immédiatement procédé aux informations requises en s'adressant à tous les imprimeurs et libraires du canton, elle a l'honneur de vous communiquer le résultat de cette enquête.

« Le voici, en résumé : l'écrit intitulé : Napoléon le Petit dont il s'agit n'a pas été imprimé dans le canton de Berne.

« Des éditions française et allemande de ce livre ont été adressées soit de Morat soit de Brème et de Bruxelles, à quelques librairies, qui l'ont annoncé et mis en vente. Il résulte entr'autres de l'audition du libraire Burgdorfer et de Pauli, employé à la rédaction de la « Berner Zeitung » qu'une traduction allemande a paru à Morat et qu'elle a été envoyée au dit libraire par le Dr Pohl, ancien réfugié, demeurant en cette ville ; il a été déclaré par M. Benz, libraire et lithographe à Bienne qu'il a reçu dans le temps de la Chaux-de-Fonds des propositions pour imprimer à 5000 exemplaires « Napoléon le Petit » et que sa réponse à ces propositions n'a pas eu de suite. La signature de la lettre portant ces offres était illisible, de sorte que l'adresse portant la réponse aura été inexacte.

« A ces considérations spéciales il y a à ajouter que d'après la législation actuelle, on n'a à demander ni une patente ni une autorisation de la police pour établir une imprimerie dans le canton de Berne ; d'où il s'ensuit que l'expression de l'imprimerie clandestine ne saurait avoir de signification en droit ; il y a, en outre, la circonstance que toujours d'après la législation actuelle, les autorités cantonales ne peuvent poursuivre d'office un écrit injurieux pour un gouvernement étranger, qui serait vendu ou même imprimé dans le canton — c'est un fait que les autorités fédérales ne sauraient ignorer... — *Bühler.* »

Que fit-on à Lausanne ? M. Georges Bridel, éditeur, pensa utile d'envoyer aux journaux un avis pour dégager sa responsabilité :

« Des personnes mal informées s'étant plu à répandre le bruit que j'étais éditeur de Napoléon-le-Petit, édition imprimée en Suisse, je crois de mon devoir de déclarer que je suis complètement étranger soit à la vente de ce pamphlet. Il est à regretter que le véritable éditeur à moi encore inconnu n'ait pas osé se signer ; il eût prévenu tout malentendu. — Lausanne, le 7 janvier 1853. — *Georges Bridel.* »

En revanche, on publiait les lignes suivantes qui, sans être décisives, mettaient personnellement en jeu une autre maison.

« Ensuite des informations prises il paraît certain que l'ouvrage de Victor Hugo intitulé *Napoléon le Petit* a été imprimé à Lausanne chez MM. Genton, Luquiens et Cie, mais il porte un faux nom d'éditeur. Le titre porte, comme éditeurs, deux libraires de Londres et de Bruxelles.

Cet écrit, tiré à 6000 exemplaires, a été mis en vente chez la plupart des libraires de Lausanne, notamment chez MM. Delafontaine et Cie et Chantrens.

Une maison de la Chaux-de-Fonds en a fait une commande chez l'un des libraires de Lausanne de 800 exemplaires, et comme il n'est pas à supposer qu'une aussi grande quantité ait pu être placée à la Chaux-de-Fonds, on est conduit à conclure qu'une bonne partie de ces 800 exemplaires était destinée à être introduite en France.

Lorsque *Napoléon le Petit* parut, le Département de justice et police du canton de Genève fit appeler tous les imprimeurs de Genève pour les engager à ne pas se charger de la réimpression de cet ouvrage. C'est ce que les journaux ont rapporté dans le temps. Dès que la chose fut connue, MM. Genton, Luquiens et Cie suspendirent leur impression, pensant qu'un avertissement semblable leur serait donné par l'autorité vaudoise, mais quand il virent qu'il n'en n'était rien, ils recommencèrent ou plutôt continuèrent leur entreprise jusqu'au bout.

Le hasard de la conversation nous a permis de constater depuis lors que si MM. Genton, Luquiens et Cie étaient désignés comme éditeurs de *Napoléon le Petit*, un de leurs confrères de la place avait reçu également des commandes. Son successeur se souvient parfaitement d'avoir vu l'objet du... délit.

A Genève le Conseil d'Etat inspiré par une sollicitude internationale digne d'éloges a pris spontanément des mesures pour faire cesser et empêcher la reproduction de la brochure de Victor Hugo intitulée *Napoléon le Petit*, commencée dans quelques imprimeries de cette ville. De ce nombre est une édition clandestine du même livre que projetait un Français régulièrement domicilié à Genève et qui eut l'audace de se prévaloir des traités entre la France et la Suisse pour prétendre que la défense de l'autorité genevoise ne devait pas le concerner.

Le Ministre de France a eu connaissance de ces faits et dans une première réponse qui lui fut faite, mentionnée plus haut sous lettre bb, on lit entr'autres le passage suivant :

« A Morat une édition de *Napoléon le Petit*, en langue allemande, a paru récemment chez l'imprimeur C. Bryner et a été publiquement annoncée. Informé de ce fait, le Département de justice et police s'est immédiatement enquis si cet éditeur était peut-être étranger, afin que le Conseil fédéral fût en position de prendre à son égard les mesures qui sont dans sa compétence. Mais Bryner étant Suisse, le Conseil fédéral n'avait à intervenir que dans le cas où il aurait reçu une plainte conformément aux lois répressives des abus de la presse dans le canton de Fribourg. »

(Cf pages 640 à 646 de la *Feuille fédérale suisse*, 185, tome 2, rapport de gestion du Département justice et police.)

Les lignes qui précèdent prouvent que l'autorité fédérale avait d'abord été insuffisamment informée, puis qu'elle dit, dans son message :

« A part Morat où l'on a fait paraître une traduction allemande de l'écrit intitulé *Napoléon le Petit*, on n'a imprimé ce pamphlet nulle part en Suisse. »

Il est établi que Morat (pour l'édition allemande) et Lausanne (pour l'édition française) en approvisionnèrent la Suisse et que celle-ci n'eut pas besoin de recourir à l'étranger pour prendre connaissance des paroles enflammées de l'illustre proscrit de Guernesey. On peut aujourd'hui.

se procurer facilement *Napoléon le Petit* qui fait partie de la collection Nelson.

Nous nous réservons de revenir plus tard sur un conflit qui éclata et mit aux prises Druey avec Bühler le chef du Département de justice et police du canton de Berne au sujet de la circulaire « confidentielle ». — L. MOGEON.

Retour d'enterrement. — Deux citoyens reviennent de l'enterrement d'un ami et devisent entre eux de ce qu'ils ont entendu dire, au bord de la fosse ouverte, par le pasteur de la paroisse. Au bout d'un temps de silence, l'un d'eux, subitement, se tourne vers l'autre :

— Dis-vai Djan-Daniet, as-te einteindu cein qu'a dé noutron menistré ?

— ?

— Adon l'a dé : « Mes chers frères, les bons s'en vont, les mauvais restent !... » Qu'est-te que tédit dé cein ?...

— Ouai, l'est p'têtro veré. Craïo que, por no dous, no z'en arein adé encore por n'a vouar-bettà !

Exposition Charles Vuillermet. — Du 15 au 30 avril, dans l'ancien Musée Arlaud, place Riponne, à Lausanne, seront exposées avant d'être dispersées à jamais, — car les amateurs se sont annoncés nombreux — les œuvres qu'a laissées le peintre Charles Vuillermet. Ces œuvres sont au nombre de plus de 150, non compté un certain nombre de sanguines, de fusains, de dessins.

Parmi les tableaux à l'huile figurent les dernières œuvres de Vuillermet : « Romainmôtier », « La Municipalité de Lausanne en 1914-1915 », « paysages de Lausanne, du Vieux-Lausanne, de Lavaux, de la vallée de la Venoge, de la côte, des environs de Rolle, de la vallée de Joux, de la Gruyère, des environs de Sierre, de Paris, de la Hollande, de la Russie : enfin quelques portraits. Les aquarelles évoquent surtout la verte Gruyère.

« REMÉ LES BERBOTS »

Mon cher Conteur,

L'AUTRE jour, en me délectant des histoires en patois fribourgeois de Tobi di Jéliudzo, j'ai trouvé le mot « borbo », désignant un mets de raves bouillies, ce qui donne raison à ton excellent collaborateur Marc à Louis, et prouve que le mot est aussi employé par nos voisins des bords de la Sarine.

Le récit en question parle d'une « kagne de femala¹, una pouta dagne², on vretâblyo lan dè rebu³ », qui avait conçu le projet de se débarrasser de son époux en l'empoisonnant. Elle lui prépare donc « ouna plyetala dè borbo i ravè », un de ses mets favoris, et y ajoute une bonne dose de poudre blanche qu'elle croit être de l'arsenic et qui n'est que du sucre pilé. Le mari, qui est au courant du projet de sa tendre moitié, feint d'être malade et se tient le ventre, en disant : « N'in dè tru pré, oubin lè ravè mè chon agron⁴ chti an. »

Maintenant que nous sommes au clair, grâce aux communiqués de Marc à Louis et Eug. Monod, sur le sens et l'origine de ce mot, serait-il inutile d'ajouter que le meilleur moyen de préparer les berbots (ceux de La Vallée) est de les faire cuire à sec dans une de ces marmites de terre, à deux moitiés, dites « diables Rousset », fabriquées (sauf erreur) à la Poterie de Renens. « Ac du fromage », comme dit mon voisin, qui vient de la ville où l'on parle vite et bien, il n'y a rien de plus rustiquement savoureux sous le soleil !

L'ONCLE THÉO.

La pomme de terre en Valais.

Nous avons encore reçu la lettre que voici au sujet des « berbots ».

¹ « Chienne de femme », insulte extrêmement offensante.

² « Vilaine tige » (de chanvre) et aussi : « Vilaine poutre », du nom des poutres formant les angles des anciennes cheminées dites « à la savoyarde ».

³ « Planche de rebut », personne qui n'est plus bonne à rien.

Ces expressions se retrouvent encore dans le patois du Jorat.

⁴ Il y a sans doute ici une faute d'impression. Il faut lire : « agro », « agre », ou « agrou », ce qui signifie : aigre. « Je trouve les raves aigres, cette année-ci ».

PERMETTEZ que je prenne part aussi à « l'affaire des berbots » qui nous furent si bien présentés le samedi 22 février, que l'eau nous en vient encore à la bouche, et de répondre partiellement au désir exprimé par Rochardon, dans le *Conteur* du 1^{er} mars.

Le patois du val de Bagnes dit couramment *Barbolà* dans le sens de bouillir. Il est aussi en usage dans l'acception dépréciative de parler d'une façon inintelligible ou aussi insensée. Le terme est vieilli dans certaines localités de la plaine bas-valaisanne que je connais. Notre mot *Gargosie* correspond à gargouiller.

En beaucoup d'endroits du Bas-Valais, la pomme de terre porte le nom de *trifle* (ou une variante de prononciation très rapprochée) ; ce mot doit sans doute correspondre à *truffe*, végétal qui lui ressemble quelque peu.

Si je ne fais erreur, la pomme de terre fut importée d'Amérique aux premiers temps de la colonisation européenne (voir à ce sujet les dictionnaires encyclopédiques). Cultivée dans la suite en Allemagne et même en France, elle servit surtout de nourriture pour les pourceaux. Parmentier (1737-1813) eut l'heureuse et géniale idée d'en vulgariser l'usage domestique, ce qui n'alla pas tout seul pour commencer. Il y réussit cependant sur une large échelle, c'est ce qui fit appeler quelque temps le précieux tubercule, *parmentière*. C'était dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. La culture de la pomme de terre, une fois son procès gagné, dut se répandre rapidement jusque dans la Suisse romande. Tous les Vaudois, amis de l'histoire, connaissent par le menu — même les dates précises qui m'échappent en ce moment — les démêlés du vaillant pasteur Martin de Mézières et de LL. EE. de Berne qui voulaient prélever la *dîme* sur cette nouvelle « céréale », intéressant épisode historique qui a fourni à notre écrivain romand René Morax, le thème d'une de ses pièces de théâtre les mieux réussies. (*La Dîme*, Théâtre du Jorat, 1903).

Les événements évoqués se passaient vers le début de la Révolution française. L'introduction de la pomme de terre dans le Valais fut probablement postérieure de quelques paires d'années. D'après les traditions que j'ai recueillies à propos de *l'an de misère* (1816 et 1817), reproduites par le *Conteur* (nos du 2 et 3 décembre 1916) il en résulte que cette culture s'est encore peu répandue dans le pays à cette époque de *cher temps*. Elle n'avait pas supplanté celle de la fève qui jouait autrefois un rôle prépondérant dans l'alimentation humaine, rôle aujourd'hui bien déchu en Valais, sauf dans la commune de Liddes où cette culture a toujours revêtu une certaine importance qui se traduit dans le surnom patois de *peca-fava*, attribué aux ressortissants de cette localité.

Aujourd'hui la culture de la pomme de terre est devenue la principale dans nos contrées montagneuses peu propices aux céréales. La consommation journalière du précieux tubercule a vaincu les préventions du début. Ce n'est plus le temps, où l'on s'en méfiait à tel point qu'on craignait, dans les environs de Saint-Maurice, qu'une famille qui en avait rentré l'abondante récolte... de trois sacs pleins allait devoir s'empoisonner si elle s'avisait à en faire l'entière consommation.

La tradition veut que dans mon village natal de Lourtier, le premier importateur des pommes de terre soit un combourgeois qui fit du service militaire mercenaire et qui dut rentrer au pays vers 1800. Sa famille fut la première qui se décida à tirer parti de la plante nouvellement introduite dans un jardin. Mais au milieu de l'été quand les baies vertes de cette solanée eurent atteint un certain degré de maturité on crut devoir en manger. On ignorait que la valeur alimentaire du végétal inconnu résidait dans la racine. Cette nourriture peu appropriée occasionna des coliques. Ce fut une profonde déception chez les